



Commune de SAINT-LOUBÈS

Conseil Municipal du 31 Mai 2016

Compte-rendu

(Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales)

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- | | | | |
|------|----|----|--|
| 2016 | 05 | 01 | Délibération Modificative – DM1 – Budget communal |
| 2016 | 05 | 02 | Délibération Modificative – DM1 – Budget Centre Culturel |
| 2016 | 05 | 03 | Acquisition Ancienne MDSI |
| 2016 | 05 | 04 | FDAEC 2016 |
| 2016 | 05 | 05 | Tarifs camps été 2016 |
| 2016 | 05 | 06 | Tarif Thé Dansant |
| 2016 | 05 | 07 | Convention Subvention club de Handball |
| 2016 | 05 | 08 | Demande de Subvention Monsieur Richard |

Marchés Publics

- | | | | |
|------|----|----|--|
| 2016 | 05 | 09 | Marché de Maîtrise d'œuvre – Maison de la petite enfance - Avenant 1 |
| 2016 | 05 | 10 | Marché de concession de service public – Aire d'accueil des Gens du Voyage |
| 2016 | 05 | -- | Information sur les marchés publics |

Ressources Humaines

- | | | | |
|------|----|----|---|
| 2016 | 05 | 11 | Tableau des effectifs |
| 2016 | 05 | 12 | Chèques Cadhoc |
| 2016 | 05 | 13 | Participation de l'employeur à la mutuelle |
| 2016 | 05 | 14 | Mise à jour du tableau des autorisations d'absences |
| 2016 | 05 | 15 | Mise à jour du règlement de formation |

2016 05 16 Mise à jour des droits à congés

2016 05 17 Compte Épargne temps

Intercommunalité

201 05 18 Communauté des communes - compétence sport -
6

201 05 19 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Syndicat Intercom. du bassin
6 versant du Gestas

Questions diverses

§§§

DATE DE LA CONVOCATION : 24/05/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 24/05/2016

En exercice :.....29

Qui ont pris part à la délibération :.....28

L’an deux mille seize, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	HUGUENIN Pascalyne LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François VITOUX Jean Luc
Absents qui avaient donné pouvoir	BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre	
Absents et Excusés	/	
Secrétaire de séance	BERTHELIER Jean Michel	

§§§

En préambule au conseil municipal,
une délégation du Conseil Municipal des Enfants sera reçue (durée 1/4 d'heure).

§§§

Délibération Modificative – DM1 – Budget communal

1

Le Budget principal 2016 de la commune a été voté le 30 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

<u>Désignation</u>	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT				
D-615231-823 : Entretien et réparations voiries	10 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00	0,00	0,00	0,00
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	65 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	65 000,00	0,00	0,00	0,00
D-65737-33 : Autres établissements publics locaux	0,00	95 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	95 000,00	0,00	0,00
D-6745-01 : Subventions aux personnes de droit privé	0,00	500,00	0,00	0,00
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00
R-70878-01 : par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	10 000,00
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	10 000,00
R-773-01 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	0,00	0,00	8 500,00
R-7788-01 : Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	2 000,00
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	10 500,00
Total FONCTIONNEMENT	75 000,00	95 500,00	0,00	20 500,00
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	65 000,00	0,00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	65 000,00	0,00
D-2116-11-026 : VOIRIE	0,00	19 200,00	0,00	0,00
D-21318-91-020 : ACCESSIBILITE ERP BATIMENTS COMMUNAUX	95 000,00	0,00	0,00	0,00
D-2151-11-823 : VOIRIE	0,00	10 800,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	95 000,00	30 000,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	95 000,00	30 000,00	65 000,00	0,00
Total Général	-44 500,00		-44 500,00	

Il est proposé de verser une subvention de 6 400 € au club de tennis.

Vote : unanimité

Le Budget du centre culturel 2016 a été voté le 30 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00	95 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	95 000,00	0,00	0,00
R-74741-33 : Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	95 000,00
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	95 000,00
Total FONCTIONNEMENT	95 000,00		95 000,00	
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €
D-21318-65-33 : CENTRE CULTUREL	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €		95 000,00 €	
Total Général	190 000,00 €		190 000,00 €	

Vote : unanimité

Acquisition Ancienne MDSI

3

L'inscription budgétaire concernant l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Maison Départementale de la Solidarité et Insertion MDSI situé rue du stade à SAINT LOUBES a été voté à l'occasion du budget.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à venir dans le but de la réalisation de cet achat pour un prix ferme de 312 000€, hors taxes et frais.

Vote : unanimité

FDAEC 2016

4

L'assemblée départementale a reconduit dans le cadre du vote de son budget le dispositif du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux.

Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage communal voire intercommunal, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Objet	Montant
Travaux de voirie Chemin de Fouquey (tranche conditionnelle)	216 560 HT
FDAEC 2016	35 385,65
Autofinancement (TTC)	224 486,35

Vote : unanimité

Tarifs camps été 2016

5

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants pour les séjours été qui auront lieu cet été :

tableau récapitulatif des séjours et stages d'été 2016

TITRE	AGE	DATES	LIEU	PLACES	TARIFS		
					A	B	C
VACANCES SPORTIVES	GS	10 AU 12/07	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	8	34	40	46
MINI SÉJOUR MATERNEL	MS/GS	07 AU 08/07	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	8	55	65	75
MINI SÉJOUR MATERNEL	MS/GS	11 AU 12/07	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	8	55	65	75
SÉJOUR MATERNEL	MS/GS	25 AU 29/07	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	8	136	160	184
STAGE PONEY MATERNEL	MS/GS	18 AU 22/07	CENTRE ÉQUESTRE ST SULPICE ET CAMEYRAC	16	85	100	115
VACANCES SPORTIVES	CP/CE1	06 AU 08/07	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	12	34	40	46
VACANCES SPORTIVES	CP/CE1	11 AU 13/07	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	12	34	40	46
VACANCES SPORTIVES	CE2/CM2	18 AU 22/07	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	12	51	60	69
VACANCES SPORTIVES	CP/CM2	25 AU 27/08	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	24	34	40	46
VACANCES SPORTIVES	CP/CM2	29 AU 31/08	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	24	34	40	46
SÉJOUR PRIMAIRE	CP/CM2	07 AU 11/07	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	16	140	165	190
SÉJOUR PRIMAIRE	CP/CE1	11 AU 15/07	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	16	140	165	190
SÉJOUR PRIMAIRE	CE2/CM2	19 AU 28/07	ESPACE DE L'HERMELINE A BUSSIÈRE GALANTE (87)	16	187	220	253
SÉJOUR PRIMAIRE	CP/CE1	25 AU 29/07	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	16	140	165	190
SÉJOUR PRIMAIRE	CP/CM2	01 AU 05/08	CAMPING DE LA DUNE CARCANS	16	140	165	190
STAGE PONEY PRIMAIRE	CP/CM2	18 AU 22/07	CENTRE ÉQUESTRE ST SULPICE ET CAMEYRAC	24	85	100	115
VACANCES SPORTIVES	6°/5°	18 AU 22/07	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	12	51	60	69
VACANCES SPORTIVES	6°/5°	25 AU 29/07	COMPLEXE SPORTIF ST LOUBES	12	51	60	69
SÉJOUR ADOS	6°/TERMINALE	06 AU 20/07	CAMPING DE MOUSSONVILLE A SOULAC	16	306	360	414
SÉJOUR AROEVEN	11-14 ANS	juillet	SEJOUR GLISSE LACANAU	5	490	580	670
SÉJOUR AROEVEN	11-14 ANS	juillet	SEJOUR AVENTURE DORDOGNE	5	460	540	620
SÉJOUR AROEVEN	12-15 ANS	juillet	SEJOUR CANYON PYRENEES	5	460	540	620

Vote : unanimité

Tarif Thé Dansant

6

Lors du dernier conseil municipal, les tarifs du thé dansant ont été fixés à :

- personne résidant sur la commune : 10,20 €
- personne résidant Hors commune : 12,20 €

Néanmoins, cela complique et surcharge les opérations de caisse dans le cadre de la régie de recettes. Il est proposé de revenir aux tarifs précédents, à savoir :

- personne résidant sur la commune : 10 €
- personne résidant Hors commune : 12 €

Vote : unanimité

Convention Subvention club de Handball	7
---	----------

En vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, "l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret (23 000€), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie". L'octroi de cette subvention doit donner lieu à la signature d'une convention.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le club de Handball (Annexe 1).

Vote : unanimité

Demande de Subvention Monsieur Richard	8
---	----------

Monsieur Vincent RICHARD, jeune habitant de la commune est un artiste polyvalent (chanteur, danseur et comédien). Il s'est qualifié pour les phases finales du championnat du monde d'arts-vivants qui auront lieu en juillet aux États-Unis et pour lesquels il représentera la France (et notre commune).

Afin de lui permettre de réaliser ce challenge, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention.

Montant proposé : 500 €

Vote : unanimité

Marché de Maîtrise d'œuvre – Maison de la petite enfance – Avenant 1	9
---	----------

Vu la délibération n° D2016.01.01 du 26 janvier 2016 dans laquelle le maître d'œuvre de la commune est désigné,

Le maître d'œuvre du projet est M. Bernard SAILLOL a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre de base, selon les termes de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et par le Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

A cette mission de base, il convient de rajouter une mission STD, qui va permettre un calcul thermique affiné pour définir les besoins du futur bâtiment en terme de climatisation.

Le contrat de maîtrise d'œuvre est donc modifié comme suit :

MARCHÉ DE BASE		
Coût des travaux prévisionnel des travaux (programme - valeur juin 2015)		2 171 400, 00 € HT
Forfait de rémunération mission de base	9.00 %	195 426, 00 € HT
OPC	1.20 %	26 056, 80 € HT
Esquisse urbaine	0.30 %	6 514, 20 € HT
TOTAL MARCHÉ DE BASE :		227 997, 00 € HT

AVENANT 1		
Mission annexe STD	forfait	1 850 € HT
TOTAL AVENANT 1		1 850 € HT

TOTAL		229 847 € HT
--------------	--	---------------------

Vote : unanimité

Marché de concession de service public – Aire d'accueil des Gens du Voyage	10
---	-----------

RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants, et notamment l'article 1411-4, qui dispose que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de délégation du service public, au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;
Vu le rapport de présentation annexé contenant la présentation de l'aire ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'aire d'accueil de Saint-Loubès est gérée dans le cadre d'une délégation de service public qui court du 1er mai 2012 au 31 décembre 2016. Une procédure de renouvellement du contrat doit donc être organisée en 2016. La législation a évolué et traite désormais de concessions de service public et plus de délégations de service public.

La première étape de la procédure de passation est l'approbation, par l'assemblée délibérante, du mode de gestion retenu. Il est souhaité voir reconduite la gestion par concession de service public, car un prestataire dont c'est le métier, dispose des compétences nécessaires et des personnels formés pour la gestion quotidienne d'une aire d'accueil. Le Comité Technique, également consulté, a rendu un avis positif le 6 avril 2016.

Il est demandé à l'assemblée de valider le principe de gestion retenu.

Pièce jointe (Annexe 2): rapport sur le principe de la concession de service public.

Vote : unanimité

Information sur les marchés publics

--

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le maire a signé les marchés suivants :

- **2016MAPA01 – CONTRÔLE ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS**

Lot unique : CHRONOFEU (33 370 YVRAC) : 10 828,92 € HT (estimation)

- **2016MAPA02 – DIAGNOSTIC SALLE DES MARIAGES**

Lot unique : ACG (33 500 LIBOURNE) : 1 750 € HT

- **2016MAPA03 – RÉPARATION DU MUR DU CIMETIÈRE**

Lot unique : SOGGEDA (33 450 SAINT-LOUBÈS) : 16 000 € HT

- **2016MAPA05 – MAISON DE LA PETITE ENFANCE : CONTRÔLE GÉOTECHNIQUE, MISSION G2 AVP ET PRO**

Lot unique : GÉOFONDATION (33 610 CESTAS) : 2 100 € HT

- **2016MAPA06 – MAISON DE LA PETITE ENFANCE : COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ**

Lot unique : BFC (33 450 SAINT-LOUBÈS) : 3 480 € HT

Tableau des effectifs**11**

L'évolution des effectifs du personnel de la commune nécessite la mise à jour suivante, il est donc proposé au conseil municipal de valider les différentes modifications :

Agents titulaires :

Création	Suppression	Date
1 adjoint d'animation 2ème classe – 30 heures		01/09/2016
2 adjoints d'animation 2ème classe – 29 heures		01/09/2016
1 adjoint d'animation 2ème classe – 21 heures		01/09/2016
Adjoint d'animation 2ème classe – 17 heures		01/09/2016

Agents non-titulaires

Création	Suppression	Date
Agent d'accueil (CUI) 27/35heures		01/06/2016

Vote : unanimité

Chèques Cadhoc

12

A la suite de la dernière réunion du comité technique le 6 avril dernier, un avis favorable a été émis concernant l'attribution du chèque cadhoc à l'ensemble du personnel : agents stagiaires, titulaires et non titulaires occupant des emplois permanents (CDI).

L'avis du conseil est requis.

Vote : unanimité

Participation de l'employeur à la mutuelle

13

A la suite de la dernière réunion du comité technique le 6 avril dernier, un avis favorable a été émis concernant la révision de la participation employeur pour la mutuelle des agents.

Actuellement, la collectivité verse une participation mensuelle de 15 € aux agents bénéficiant d'une mutuelle complémentaire labellisée.

La cotisation annuelle des mutuelles augmentant chaque année, une revalorisation de 5 euros par mois à compter du 1er septembre 2016 de la participation est proposée au vote des membres du Conseil municipal.

Vote : unanimité

Mise à jour du tableau des autorisations d'absences

14

A la suite de la dernière réunion du comité technique le 6 avril dernier, un avis favorable a été émis concernant la mise à jour du tableau des autorisations d'absences. Les modifications portent sur les points suivants :

- don de jours de repos à un collègue en cas d'un enfant gravement malade,
- suppression de certaines dispositions : fermeture mairie certains samedis et jour de la fête locale, lundi de pentecôte, congés supplémentaires dits « jour de pont » (intégrés dans les droits à congés annuels tout en maintenant la possibilité de fractionner un jour de ces 4 jours en heures soit 7 heures pour un temps complet),
- précisions apportées : ex ascendants, justificatifs utilisation compteur des 4h etc.

L'avis du conseil est requis.

Vote : unanimité

Mise à jour du règlement de formation

15

A la suite de la dernière réunion du comité technique le 6 avril dernier, un avis favorable a été émis concernant la mise à jour du règlement de formation. Les modifications portent sur les points suivants :

- Lorsqu'un stage ou une formation est imposée par le supérieur hiérarchique, les frais de route seront remboursés si le véhicule de service n'est pas disponible.

Vote : unanimité

Mise à jour des droits à congés

16

A la suite de la dernière réunion du comité technique le 6 avril dernier, un avis favorable a été émis concernant la mise à jour du tableau des droits à congés selon le tableau suivant :

Type de congés	Agents concernés	Nombre de jours	Observations
Congés annuels	Agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public	5 fois les obligations hebdomadaires de service	Application des décrets : - n°92-1194 du 4 novembre 1992 (art 7) - n°85-1250 du 26 novembre 1985 (art 1) - n°88-145 du 15 février 1988 (art 5)
	Agents non-titulaires de droit privé (Contrats aidés, emplois d'avenir et apprentis)	5 semaines de congés payés	Application du code du travail
Jours de fractionnement	Agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public et privé	2 jours	Calculés au prorata du temps de travail et de la durée de présence sur l'année civile
Congés supplémentaires (anciennement « 4 jours de pont » et « jour de la fête locale »)	Agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public et privé	5 jours	Calculés au prorata du temps de travail et de la durée de présence sur l'année civile
Congés supplémentaires « cadre A »	Les agents titulaires, stagiaires de catégorie A et agents non titulaire sur emploi permanent (CDI) correspondant à la catégorie A occupant un poste de responsable de service	10 jours	Calculés au prorata du temps de travail et de la durée de présence sur l'année civile en contrepartie des contingences horaires supplémentaires qui n'appellent pas droit à récupération ou compensation

Application au 1^{er}/01/2017

Vote : unanimité

A la suite de la dernière réunion du comité technique le 6 avril dernier, un avis favorable a été émis concernant la monétisation du compte épargne temps.

En effet, La délibération n° D 2012.12.17 du 17 décembre 2012 permet aux agents de demander la monétisation sous certaines conditions d'une partie des jours inclus sur leur compte épargne temps.

Dans le cadre de l'application de cette délibération, une erreur dans le montant du jour indemnisé pour les agents de la catégorie C a été décelé: 37 euros alors que l'article 4 de l'arrêté du 28 août 2009, pris pour application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, fixe un montant forfaitaire de 65 euros par jour pour les agents de catégorie C.

Vote : unanimité

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts de la communauté des communes du secteur de SAINT LOUBES, selon le projet de délibération (joint en annexe 3), notamment en ce qui concerne les points suivants :

« Considérant la carence en matière d'équipement aquatique,
Considérant la circulaire de l'Éducation Nationale en matière d'apprentissage de la natation,
La communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès a décidé la construction d'un centre aquatique,

Pour ce faire, il y a lieu de modifier les statuts de la Communauté de Communes et d'ajouter la compétence suivante :

○ Compétence Le sport d'intérêt communautaire :

- Mise en œuvre d'une piscine intercommunale
- Participation financière à des manifestations sportives d'intérêt communautaire dont le rayonnement dépasse le cadre communal et permet l'attractivité du territoire.
- Participation financière d'un montant maximal de 100 000€, pour des équipements d'intérêt communautaire permettant l'attractivité du territoire ».

Vote :

Pour : 28

Contre : 1 (MAUGET)

Abstention : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde (SDCI), Monsieur le Préfet adresse au conseil municipal, pour avis, l'arrêté de projet d'extension du périmètre du syndicat intercommunal du bassin versant du Gestas à 34 communes dont la notre (copie jointe en annexe 4).

Vote :
Pour : 0
Contre : 28
Abstention : 1 (MAUGET)

Questions diverses

La séance est levée à 19h49.